



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

**OBJET : Police Municipale - Occupation du domaine public - Déménagement -
Mme HAMARD - 36 rue de Rennes à Lanvallay -
Samedi 06 juillet 2024 de 09h00 à 18h00**

Le Maire de la Commune de LANVALLAY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212.1, L 2213.1 et L 2213.2,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'occupation du domaine public présentée par Mme HAMARD, pour permettre le stationnement d'un véhicule de déménagement à proximité, le samedi 06 juillet 2024 de 09h00 à 18h00 au 36 rue de Rennes 22100 LANVALLAY.

CONSIDERANT qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes les mesures pour assurer le bon ordre de cette manifestation et afin d'éviter les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le samedi 06 juillet 2024 de 09h00 à 18h00 : le véhicule utilisé pour le déménagement de Mme HAMARD prévu au n° 36 de la rue de Rennes 22100 LANVALLAY sera autorisé à occuper les 2 places de stationnement réservées à cet effet à proximité (voir photo ci-jointe).

Article 2 : Une signalisation réglementaire, matérialisant cette interdiction, sera installée par les Services Techniques de la commune.

Article 3 : Le demandeur devra après l'occupation du domaine public, enlever tous décombres, nettoyer les lieux, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais le domaine public dans son état initial.

Article 4 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune de LANVALLAY, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de DINAN, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.



2 places de parking réservées (n°36 rue de Rennes)

En Mairie, le 28 juin 2024,

Le Maire
Bruno RICARD